



## Licenciement pour faute grave refus changement d'horaire

Par **menard maurice**, le **09/02/2009** à **14:40**

bonjour Idans l'entreprise depuis 10 ans et dans ce magasin depuis 5 ans en temps quadjoint au chef de rayon poisson; le 2 septembre accident de travail le 17sept la medecine du travail ecrit que je ne dois eviter de manutentionner le bac a glace seul et dois me faire aider. le 25 sept 2008 jecris a mon directeur pour lui exposzer la situation (problemes de sante, travail penible, froid , humidite, les horaires, les frais de transport et le desir de reprendre un petit commerce en VENDEE; je demande a beneficier de la nouvelle loi sur laccord conventionnel de licenciement. le 13 oct 2008 nayant pas obtenu de reponse jecris au PDG La DRH mexplique quis ne veulent pas utiliser cette convention. Le 8 decembre changement d horaire. Je le conteste avec des motifs a lappui

le 3 fevrier apres la procedure je suis licencie pour faute grave privative d indemnite et de preavis. Depuis 5 ans j avait le meme poste et les memes horaires je ne voit pas pourquoi du jour au lendemain les changer sans ch; SUR LA LETTRE LICENCIEMENT POUR FAUTE GRAVE POUR REFUS DE CHANGEMENT D HORAIRES DE TRAVAIL merci et bonne journee

Par **julius**, le **09/02/2009** à **22:29**

D'abord Bonsoir, ( comme le veut le bon aloi sur ce forum)

L'employeur a le droit de modifier l'horaire pourvu , qu'il ne s'agisse pas d'une modification significative du contrat de travail

(exemple : horaire continu à discontinu ou inverserment, travail de nuit à travail de jour)

Vous parlez d'une faute grave. Quel est le(s) motif(s) évoqué(s) sur la lettre de licenciement ?